

Au sommaire de ce numéro :

- De bons résultats financiers... Oui mais pour qui ?
- Pourquoi cette ambiance délétère sur le site de Lyon ?
- La date des prochaines élections professionnelle est validée !

■ De bons résultats financiers... Oui mais pour qui ?

Les résultats du Q2, parus sous Violin, sont encore historiques et battent des records. En off on nous donne même les résultats à 2 chiffres de Renault Trucks !

Belle santé financière !! Oui c'est exact mais à qui cela profite-t-il ?

Les salarié·es n'ont jamais été aussi qualifié·es. Pourtant, la part des salaires dans les richesses que nous créons grâce à nos qualifications n'a jamais été aussi faible. Pourquoi ? Parce que le coût du capital explose : les 1 % les plus riches captent toujours plus de richesses au détriment de l'investissement et de l'innovation. La France est championne d'Europe du versement de dividendes.

Nous subissons une inflation record depuis près d'un an et demi.

Cela conduit à la baisse des salaires réels de l'ensemble des salarié·es, mais la baisse est plus forte pour les professions intermédiaires et les cadres.

Pourquoi ?

Parce que l'insuffisante hausse du Smic ne se répercute pas sur l'ensemble des grilles de salaire. Tout comme la hausse de 1,5 % du point d'indice ne rattrape pas la perte de 16 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires sur les treize dernières années de gel.

Parce que les technicien·ne·s et professions intermédiaires sont toujours plus nombreux·ses à être déclassé·es et payé·es autour du Smic, et que les cadres sont renvoyé·es – au mieux – vers des augmentations individuelles et discrétionnaires (primes).

Nous voulons des hausses collectives de salaire.

53 % des cadres préfèrent ainsi des hausses collectives de salaire aux hausses individuelles.

Ces hausses doivent reconnaître notre expertise et nos qualifications.

60 % des professions techniciennes et intermédiaires ayant bénéficié d'une prime ou d'une augmentation de salaire en 2022 considèrent qu'elles ne permettraient pas de maintenir leur pouvoir d'achat.

Partout en France les employeurs doivent ouvrir des négociations comme la loi les y oblige chaque année.

La **CGT** et son **U**nion **G**énérale des **I**ngés, **C**adres et **T**echs revendiquent :

- L'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire la réindexation des salaires sur les prix, comme elle existait en France jusqu'en 1983.
- L'égalité salariale pour mettre fin aux 28,5 % d'écart de salaires entre les femmes et les hommes
- Le conditionnement des aides publiques versées aux entreprises (200 milliards d'euros en 2022) à un avis conforme des représentant·es du personnel sur les questions de salaires, d'emploi, d'environnement et de stratégie de l'entreprise.

La reconnaissance de nos qualifications doit se faire par l'instauration de minima salariaux à l'embauche – selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience – sur la base de la revendication CGT d'un Smic brut à 2 000 € bruts :

1,6 fois le Smic soit **3 200 € bruts** pour un bac+2 (BTS-DUT)

2 fois le Smic soit **4 000 € bruts** pour un bac+5 (master, titre d'ingénieur)

1,8 fois le Smic soit **3 600 € bruts** pour un bac+3 (licence)

2,3 fois le Smic soit **4 600 € bruts** pour un bac+8 (doctorat)

Les profits doivent alimenter hausses de salaire et cotisations sociales.



Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

REJOIGNEZ L'UGICT - CGT
La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens

Pouvoir d'achat (début 2022 - début 2023)



- 1,5 % pour
les professions
intermédiaires



- 2,1 % pour
les cadres

source :
Dares, 2023.

Raisons de l'inflation en 2022



45 % de hausse
des profits



25 % de hausse
des salaires

source :
FMI, 2023

■ Pourquoi cette ambiance délétère sur le site de Lyon ?

De plus en plus d'actes d'intimidation, de répression, de privation sont ressentis par les salarié-e-s sur le site de Lyon.

Pourquoi la Direction de l'établissement s'engage sur cette voie ?

Des exemples de plus en plus nombreux et qui touchent l'ensemble des salarié-e-s, laisse penser que la Direction craint leur opinion et leurs actions. Elle cherche à leur faire baisser la tête.

- La dernière attaque contre la médecine du travail, qui doit absolument rester indépendante pour protéger les salarié-e-s.
- Le recours systématique à son règlement intérieur unilatéral et aux menaces de licenciement dès qu'un-e salarié-e-s ose contredire une décision, alors même que la Direction se sait en tort et condamnable,
- Les accès à certains bâtiments quasiment impossible, alors que l'activité le réclame. La direction limite la liberté de circulation ce qui limite les échanges et les contacts des salariés entre eux.
- Les accusations automatiques des salarié-e-s au moindre problème sans prendre le temps d'un minimum d'analyse,
- Un règlement intérieur répressif ([lien](#)) qui grossit dangereusement d'année en année (79 pages à l'heure actuelle), accompagnées d'une myriade de notes de service aussi contraignantes qu'inutiles au travail, jamais présentées et validées par les instances du personnel,
- Des communications volontairement erronées, comme sur la compensation des frais de santé pour les salarié-e-s partant dans le cadre de l'amiante, ([lettre .info n°7](#))
- Le passage en force pour le vote électronique, alors que toutes les OS étaient prêtes à participer à sa mise en place,

L'**Ugict-CGT** dénonçait jusqu'à présent le manque de dialogue social, mais la Direction franchit là un nouveau cap. Le message est clair: vous êtes là pour travailler, pour le reste laissez nous faire !!

Pour la **Ugict-CGT**, cette attitude n'est pas acceptable, l'entreprise n'est pas une zone de non droit dans laquelle la Direction peut agir à sa guise.

L'**Ugict-CGT** continuera à défendre, avec le même sérieux et la même volonté, tous les salarié-e-s et dénoncer avec la même virulence toutes les attaques contre leurs droits.

■ La date des prochaines élections professionnelles est validée !

Après maintes tergiversations et rebondissements, la date des élections est enfin fixée. Elles se dérouleront du jeudi 12 au mardi 17 Octobre 2023

Les salarié-e-s du site de Lyon pourront enfin voter et élire leurs représentant-e-s.

L'**Ugict-CGT** souhaite que ce scrutin se déroule démocratiquement et que l'introduction du vote électronique n'entraîne pas de perturbations.

Comme nous l'avons écrit à plusieurs reprises, l'**Ugict-CGT** n'est pas contre ce type de vote. Mais le chantage dont a usé la Direction pour imposer le vote électronique sur Lyon n'est pas acceptable:

« Soit vous acceptez l'accord tel quel, soit il n'y aura qu'un scrutin électronique sur Lyon ».

Plus de scrutin papier donc, ce qui aurait exclu bon nombre de salarié-e-s

Certaines OS ont cédé à cette menace, l'**Ugict-CGT** a voté CONTRE, laissant à la Direction la responsabilité de ces actes !

Lors de ces élections, le vote électronique sera une première, l'**Ugict-CGT** souhaite que ce soit un succès. Mais l'**Ugict-CGT** s'assurera et demande à ce que chaque salarié-e-s s'assure également que ce scrutin se déroule démocratiquement. Nous demandons à tous les salarié-e-s d'alerter l'**Ugict-CGT** à la moindre question.

Et comme sur les autres établissements de Renault Trucks n'hésitez pas

Au 2ème et 3ème collèges votez l'Ugict-CGT !!

VOTEZ

la
cgt